

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE

PREAMBULE

La société BNP Paribas Personal Finance, établissement de crédit S.A au capital de 529 548 810 € RCS Paris 542 097 902 1 boulevard Haussmann 75318 Paris Cedex 09 (ci-après dénommé le « FOURNISSEUR »), agissant sous la marque Cofinoga, propose un service optionnel de communication par voie électronique (ci-après dénommé le « SERVICE ») du relevé de compte sur support durable au format électronique Adobe PDF (ci-après dénommé le « RELEVÉ ELECTRONIQUE ») réservé aux clients particuliers titulaires d'un compte de crédit renouvelable au sens de l'article L. 311-16 du code de la consommation et/ou d'un compte de service de paiement au sens de l'article L. 314-1 du code monétaire et financier (ci-après dénommé le « COMPTE »), ouvert dans les livres de BNP Personal Finance et en cours de validité.

Tout client ayant adhéré au SERVICE (ci-après dénommé l' « UTILISATEUR ») devra avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales et en avoir accepté sans réserve l'ensemble des dispositions avant de confirmer sa demande d'adhésion.

Les présentes Conditions Générales définissent les modalités d'accès et les règles de fonctionnement du SERVICE. Elles viennent en complément des autres conventions liées au COMPTE de l'UTILISATEUR, notamment au contrat de crédit et/ou au contrat de services de paiement qui demeurent applicables.

ARTICLE 1 - Définitions

EMAIL :

Désigne un courrier électronique adressé par le FOURNISSEUR à l'adresse Internet de l'UTILISATEUR l'avertissant de la mise à disposition de chaque nouveau RELEVÉ ELECTRONIQUE. Chaque EMAIL contient un lien crypté permettant à l'UTILISATEUR d'accéder à un espace spécifique de consultation de son RELEVÉ ELECTRONIQUE visualisable sous format PDF. L'EMAIL contient également un lien permettant à l'UTILISATEUR un libre accès direct vers l'ESPACE CLIENT après identification.

ESPACE CLIENT :

Désigne l'espace client sécurisé réservé aux clients du FOURNISSEUR titulaire d'un COMPTE en cours de validité accessible depuis le site Internet du FOURNISSEUR à l'adresse www.espace-client.cofinoga.fr (ci-après dénommé le « SITE »).

Pour accéder à l'ESPACE CLIENT, l'UTILISATEUR devra s'identifier par la composition d'une double clé selon une procédure sécurisée d'accès, par la composition de ses codes identifiant et d'accès personnels qui lui auront été confidentiellement communiqués par le FOURNISSEUR lors de sa demande d'adhésion audit ESPACE CLIENT. Les Conditions Générales d'adhésion et d'accès à l'ESPACE CLIENT sont en permanence en ligne sur le SITE et consultables à partir de celui-ci.

L'utilisation des codes identifiant et d'accès personnels de l'UTILISATEUR constituera la preuve de son identité et de l'accès à l'ESPACE CLIENT. En conséquence, tout accès à l'ESPACE CLIENT sera considéré comme émanant de l'UTILISATEUR lui-même.

L'ESPACE CLIENT permettra notamment à l'UTILISATEUR de consulter l'historique de ses RELEVÉS ELECTRONIQUES sur une période de 12 mois glissants, sous réserve que l'UTILISATEUR ait toujours accès à l'ESPACE CLIENT. Cet historique se constituera progressivement à partir du premier RELEVÉ ELECTRONIQUE mise à disposition. L'UTILISATEUR est cependant invité à imprimer chaque RELEVÉ ELECTRONIQUE reçu et/ou à le télécharger sur son disque dur ou sur tout autre support électronique de son choix.

RELEVÉ ELECTRONIQUE :

Désigne le relevé des informations visées à l'article L. 311-26 du code de la consommation et /ou aux articles L. 314-7 et L. 314-17 du code monétaire et financier qui est porté mensuellement à la connaissance de l'UTILISATEUR par voie électronique sur son adresse EMAIL.

Par principe, le RELEVÉ ELECTRONIQUE se substitue aux relevés et documents sur format papier qu'il remplace purement et simplement. Concernant les mêmes informations, ils sont édités à la même périodicité que ceux portés sur support papier, et ont la même valeur légale. Le FOURNISSEUR conserve un duplicata

du RELEVÉ ELECTRONIQUE pendant une période de 10 ans suivant la clôture du COMPTE qu'il éditera sur support papier et communiquera sur demande de l'UTILISATEUR, aux frais de ce dernier selon les conditions tarifaires du FOURNISSEUR visées à l'article 4 ci-après.

Le RELEVÉ ELECTRONIQUE est mis à disposition à la date d'arrêté habituelle des relevés sur support papier du COMPTE correspondant. Il est adressé mensuellement par le FOURNISSEUR à l'UTILISATEUR dans un délai raisonnable avant la date d'échéance des éventuels paiements et/ou remboursement attendus de la part de l'UTILISATEUR, sous réserve qu'au moins une opération ait été enregistrée depuis la date du précédent RELEVÉ ELECTRONIQUE.

Le RELEVÉ ELECTRONIQUE est le vecteur de communication, outre des informations comptables et financières du COMPTE auquel il se rattache, des informations légales et réglementaires devant être communiquées par le FOURNISSEUR à l'UTILISATEUR, dans le respect des délais de préavis contractuels, au titre de l'exécution de son contrat de crédit et/ou de paiement ainsi que de la gestion du COMPTE des messages :

- de modification des dispositions contractuelles incluant les conditions financières du COMPTE telles que les taux (taux débiteurs, TAEG), les cotisations et primes,
- de reconduction annuelle du contrat auquel est lié le COMPTE,
- de gestion du COMPTE et d'exécution du contrat de crédit et/ou de paiement y afférent.

UTILISATEUR :

Désigne toute personne physique titulaire d'un COMPTE en cours de validité, ouvert dans les livres du FOURNISSEUR. Le terme « UTILISATEUR » utilisé dans les présentes Conditions Générales s'entend :

- en cas de pluralité de titulaires d'un même compte de l'ensemble de ces co-titulaires du même compte.
- les représentants légaux de l'UTILISATEUR dans la limite de leurs pouvoirs dûment justifiés auprès du FOURNISSEUR.

ARTICLE 2 - Description du SERVICE

Le SERVICE est accessible à tout UTILISATEUR disposant d'un micro-ordinateur et détenteurs d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet lui assurant un accès à Internet et lui permettant ainsi de consulter son RELEVÉ ELECTRONIQUE.

L'UTILISATEUR reconnaît que le RELEVÉ ELECTRONIQUE n'est visualisable que grâce au logiciel Adobe Acrobat Reader qu'il devra donc télécharger sur son micro-ordinateur.

Le choix du Fournisseur d'Accès Internet est à la charge et sous la responsabilité exclusive de l'UTILISATEUR qui fait son affaire personnelle de son accès à Internet (notamment du choix d'un fournisseur d'accès), ainsi que du bon fonctionnement et de la qualité de son équipement informatique à partir duquel il consultera tout EMAIL du FOURNISSEUR et visualisera son RELEVÉ ELECTRONIQUE.

Sauf preuve contraire, le FOURNISSEUR et l'UTILISATEUR reconnaissent comme ayant valeur de preuve, au même titre qu'un relevé de compte sur support papier, l'expédition et les informations contenues dans le RELEVÉ ELECTRONIQUE ainsi que, plus généralement, tout échange entre le FOURNISSEUR et l'UTILISATEUR fait par voie électronique ou tout autre moyen dématérialisé en relation avec le compte de crédit et/ou de paiement auquel est lié le RELEVÉ ELECTRONIQUE.

Chaque mois l'UTILISATEUR recevra un EMAIL à l'adresse électronique qu'il aura précédemment communiqué au FOURNISSEUR pour l'avertir de la disponibilité de son RELEVÉ ELECTRONIQUE. Chaque EMAIL contiendra un lien crypté permettant à l'UTILISATEUR d'accéder à un espace spécifique de consultation de son RELEVÉ ELECTRONIQUE visualisable sous format PDF.

Les montants réclamés en paiement dans le RELEVÉ ELECTRONIQUE seront réputés acquittés à compter du parfait encaissement par le FOURNISSEUR du règlement effectué par l'UTILISATEUR conformément aux Conditions Générales du COMPTE de l'UTILISATEUR.

ARTICLE 3 – Modalité d'adhésion au SERVICE

Pour bénéficier du SERVICE, l'UTILISATEUR doit effectuer une demande expresse d'adhésion au SERVICE. Cette demande d'adhésion peut être effectuée soit lors de la signature par l'UTILISATEUR du contrat d'ouverture du COMPTE, soit postérieurement à ladite ouverture de COMPTE :

- par adhésion électronique au SERVICE selon les formalités prescrites aux articles 1369-4 et suivants du code civil à partir de l'ESPACE CLIENT ou à partir d'un lien accessible depuis un courrier électronique qui aura été adressé à l'UTILISATEUR par le FOURNISSEUR pour lui proposer d'adhérer au RELEVÉ ELECTRONIQUE ;
- ou par appel téléphonique de l'UTILISATEUR enregistré par le FOURNISSEUR ;
- ou par courrier postal adressé par l'UTILISATEUR au FOURNISSEUR.

Lorsque l'UTILISATEUR adhère au SERVICE par voie électronique, cette adhésion vaudra pour tous les COMPTES ouverts dans les livres du FOURNISSEUR.

Dans l'hypothèse d'une demande adhésion par voie téléphonique ou par courrier postal, ladite adhésion sera enregistrée et mise en œuvre temporairement, et l'UTILISATEUR devra par la suite confirmer son adhésion directement sur le SITE à partir de l'ESPACE CLIENT.

De façon générale, pour toute demande ou confirmation d'adhésion au SERVICE à partir du SITE, l'UTILISATEUR devra suivre les indications portées sous la rubrique dédiée dans l'ESPACE CLIENT, remplir les champs qui lui sont demandés et valider son adhésion après avoir confirmé sa prise de connaissance et son acceptation des présentes Conditions Générales qui seront en permanence accessibles et consultables par tout Internaute sur le SITE.

Toute demande d'adhésion ou confirmation d'adhésion au SERVICE opérée sur le SITE par l'UTILISATEUR ne sera enregistrée qu'à réception, par ce dernier, d'un EMAIL d'accusé de réception de cette demande d'adhésion au SERVICE adressé par le FOURNISSEUR et ne prendra effet, pour la première mise à disposition du RELEVÉ ELECTRONIQUE, qu'à la prochaine date habituelle d'envoi du relevé de compte suivant la date d'enregistrement de l'adhésion.

L'adhésion au SERVICE implique la substitution automatique du relevé de compte sur support papier par un relevé de compte au format électronique Adobe PDF « RELEVÉ ELECTRONIQUE ».

Etant entendu que l'adhésion au SERVICE entraîne l'abandon de l'expédition du relevé de compte sur support papier par courrier postal au domicile de l'UTILISATEUR, dans le cas où le conjoint de ce dernier serait co-titulaire ou co-emprunteur au titre du COMPTE, il appartient aux co-titulaires ou co-emprunteurs de s'accorder sur le format et les modalités d'accès du RELEVÉ ELECTRONIQUE avant l'adhésion au SERVICE de telle façon que chaque titulaire puisse librement accéder au RELEVÉ ELECTRONIQUE.

En conséquence, le FOURNISSEUR se réserve la possibilité de refuser l'adhésion au SERVICE ou de rétablir arbitrairement l'envoi du relevé de compte sur support papier en cas de désaccord des co-titulaires ou co-emprunteurs sur la substitution du RELEVÉ ELECTRONIQUE.

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'adhésion au cas où la situation du COMPTE du candidat UTILISATEUR le justifierait.

Sitôt la prise d'effet de son adhésion au SERVICE L'UTILISATEUR peut à tout moment effectuer les actions suivantes à partir de l'espace client du SITE ou par courrier postal adressé au FOURNISSEUR :

- modifier l'adresse électronique de réception de chaque EMAIL du FOURNISSEUR,
- se désabonner du SERVICE (résilier le SERVICE).

ARTICLE 4 - Tarifs du SERVICE

Le SERVICE est gratuit pour l'UTILISATEUR dès lors que l'UTILISATEUR aura choisi de maintenir une périodicité mensuelle du RELEVÉ ELECTRONIQUE lorsque le FOURNISSEUR proposera au choix de l'UTILISATEUR une périodicité plus courte de mise à disposition du RELEVÉ ELECTRONIQUE.

ARTICLE 5 - Obligations et responsabilités du FOURNISSEUR

5.1 Le FOURNISSEUR met en place les moyens nécessaires à la bonne marche du SERVICE.
Il s'engage à prendre toutes mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du SERVICE.

5.2 Le FOURNISSEUR ne peut être tenu responsable :

- de perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations des Fournisseurs d'Accès Internet et, de façon générale, de tous les faits imputables au Fournisseur d'Accès Internet de l'UTILISATEUR,
- en cas de défaillance dans le fonctionnement des matériels de l'UTILISATEUR ou des réseaux de télécommunications,
- de la non-réception par l'UTILISATEUR de tout EMAIL due, alternativement ou cumulativement :
 - à la saturation de la mémoire de la boîte aux lettres électronique de l'UTILISATEUR,
 - à la communication par l'UTILISATEUR au FOURNISSEUR d'une adresse électronique erronée,
 - à l'utilisation par l'UTILISATEUR d'un logiciel de filtrage des courriers électronique entrants,
- de tous les faits imputables à l'UTILISATEUR, et notamment des conséquences qui résulteraient :
 - d'une erreur de transmission ou de manipulation de la part de l'UTILISATEUR, ou découlant des relations entre le Fournisseur d'Accès Internet et l'UTILISATEUR,
 - d'un défaut de sécurité des installations, matériels, logiciels etc... exploités par l'UTILISATEUR,
 - d'une erreur de l'UTILISATEUR dans l'utilisation du SERVICE (non respect des procédures d'accès, notamment à l'ESPACE CLIENT, mauvaise application des modes opératoires, négligence dans la garde de ses codes confidentiels).
- d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution du SERVICE consécutive à un cas de force majeure rendant difficile ou impossible l'exécution normale du SERVICE.
- de toute utilisation frauduleuse du SERVICE ou de l'accès par un tiers non autorisé au RELEVÉ ELECTRONIQUE consécutive à une négligence de l'UTILISATEUR, notamment si les accès sécurisés de l'UTILISATEUR à son adresse Internet et/ou à l'ESPACE CLIENT n'ont pas été conservés de manière suffisamment protégée afin d'éviter qu'un tiers puisse en prendre connaissance.

ARTICLE 6 - Obligations et responsabilités de l'UTILISATEUR

6.1 L'UTILISATEUR s'engage à être bénéficiaire par ses propres moyens, dès son adhésion au SERVICE, d'un abonnement actif auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet. Par abonnement actif s'entend la possibilité de recevoir des courriers électroniques, notamment tout EMAIL du FOURNISSEUR, et de pouvoir accéder librement à Internet. D'une manière générale, l'UTILISATEUR fait son affaire personnelle de toutes relations contractuelles avec son Fournisseur d'Accès Internet.

6.2 L'UTILISATEUR doit assurer la garde, la conservation et la confidentialité de ses codes identifiants et d'accès personnels. Il en a la responsabilité exclusive et s'engage à ne pas les divulguer à un tiers sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, et à informer sans délai le FOURNISSEUR de toute utilisation par un tiers non autorisé et de toute atteinte à la sécurité qui pourrait en résulter.

L'UTILISATEUR est le seul responsable de la conservation confidentielle des informations contenues dans tout RELEVÉ ELECTRONIQUE auquel il aura accédé via le SERVICE, ainsi que des impressions sur papier et des enregistrements ou téléchargements sur le disque dur de tout micro ordinateur ou sur tout autre support d'enregistrement électronique qu'il pourrait en faire. A ce dernier titre, il est rappelé que l'UTILISATEUR est seul responsable de la communication comme de l'utilisation de son adresse Internet.

6.3 L'UTILISATEUR doit notifier dans les meilleurs délais au FOURNISSEUR tout changement de son adresse électronique de contact et de réception des EMAILS du FOURNISSEUR, soit par courrier électronique par le biais de l'ESPACE CLIENT du SITE, soit par téléphone auprès du service clientèle du FOURNISSEUR au numéro suivant : 05 56 55 56 00, soit par courrier postal adressé au FOURNISSEUR.

A cet égard, il est précisé que le FOURNISSEUR pourra de plein droit suspendre momentanément le SERVICE dans le cas où il serait constaté :

- que l'adresse électronique de réception des EMAILS de l'UTILISATEUR n'est plus valide,
- ou une perturbation discontinue du réseau Internet sur une période supérieure à 1 mois.

Le FOURNISSEUR rétablira le mode d'expédition à l'UTILISATEUR du relevé de compte en version papier par courrier postal à la prochaine date habituelle d'envoi du relevé de compte suivant la date de constatation de l'un ou l'autre de ces deux événements et ce, jusqu'à la communication par l'UTILISATEUR au FOURNISSEUR d'une nouvelle adresse électronique valide ou jusqu'au rétablissement du réseau Internet.

ARTICLE 7 – Durée / Résiliation du SERVICE

7.1 L'adhésion au SERVICE prend effet à la date d'adhésion par l'UTILISATEUR telle que décrite à l'article 3 ci-avant et pour une durée illimitée, sous réserve du respect par l'UTILISATEUR des présentes Conditions Générales de fonctionnement du SERVICE.

L'adhésion au SERVICE prend fin automatiquement lorsque l'UTILISATEUR n'est plus titulaire d'aucun COMPTE auprès du FOURNISSEUR.

7.2 Le FOURNISSEUR se réserve la faculté de résilier de plein droit et sans préavis l'adhésion au SERVICE dans le cas où la situation du COMPTE de l'UTILISATEUR ne permettrait plus l'accès à l'ESPACE SECURISE, ainsi qu'à la suite de tout manquement de l'UTILISATEUR intervenu au regard des obligations contractuelles souscrites dans le cadre de son COMPTE ayant provoqué la fermeture de celui-ci.

7.3 Le FOURNISSEUR pourra également résilier de plein droit et sans préavis l'adhésion au SERVICE :

- en cas de manquement de l'UTILISATEUR à ses obligations souscrites dans le cadre des présentes,
- en cas d'utilisation frauduleuse dûment constatée du SERVICE et/ou des informations personnelles de l'UTILISATEUR permettant d'accéder à l'ESPACE SECURISE,
- en cas de décès de l'UTILISATEUR.

7.4 En dehors des cas prévus ci-avant, le FOURNISSEUR peut résilier le SERVICE de plein droit moyennant un préavis d'un mois par notification adressée à l'UTILISATEUR.

7.5 La perte par l'UTILISATEUR de l'abonnement Internet auprès du Fournisseur d'Accès Internet entraînera la cessation de son adhésion au SERVICE. L'UTILISATEUR s'engage néanmoins à informer préalablement le FOURNISSEUR de la perte de son abonnement Internet.

7.6 L'UTILISATEUR peut résilier à tout moment son adhésion au SERVICE à partir de l'ESPACE CLIENT, par téléphone ou par courrier postal adressé au FOURNISSEUR.

Dans ce cas, la prise d'effet de la résiliation interviendra à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires suivant la date d'enregistrement ou de réception par le FOURNISSEUR de la demande de résiliation (désabonnement) faite par l'UTILISATEUR.

La prise d'effet de la résiliation du SERVICE provoquera par la suite l'envoi régulier par le FOURNISSEUR du relevé de compte sur support papier au lieu et place d'un RELEVÉ ELECTRONIQUE et ce dès, la prochaine date habituelle de mise à disposition du relevé de compte suivant la prise d'effet de cette résiliation.

7.7 En cas de résiliation du SERVICE pour quelque cause que ce soit, hormis en cas de cessation du SERVICE consécutive à la clôture du COMPTE, l'accès en ligne à l'historique des RELEVÉS ELECTRONIQUES dans l'ESPACE CLIENT restera possible pour la période durant laquelle le client est abonné au SERVICE.

Cependant, l'attention de l'UTILISATEUR est attirée sur le fait qu'en cas de résiliation du contrat auquel le COMPTE de l'UTILISATEUR est lié, la consultation des RELEVES ELECTRONIQUES dans l'ESPACE CLIENT n'est plus possible. En conséquence, il appartient à l'UTILISATEUR de prendre toutes mesures utiles à la sauvegarde desdits relevés avant la résiliation effective de ce contrat.

ARTICLE 8 – Recours – Médiation / Droit d'accès ou de rectification aux informations nominatives et droit d'opposition de l'UTILISATEUR

8.1 La date de mise en ligne du RELEVÉ ELECTRONIQUE constitue le point de départ du délai de réclamation tel que prévu dans la ou les convention(s) du COMPTE.

En cas d'interrogation de la part de l'UTILISATEUR sur les modalités d'adhésion ou de fonctionnement du SERVICE, de même qu'en cas de désaccord exprimé par courrier postal ou électronique de la part de l'UTILISATEUR sur les informations contenues dans le RELEVÉ ELECTRONIQUE, l'UTILISATEUR doit s'adresser au gestionnaire habituel de son compte dont les coordonnées figurent sur son RELEVÉ ELECTRONIQUE.

Pour toute réclamation relative à une réponse apportée par son gestionnaire de compte habituel, l'UTILISATEUR peut s'adresser par courrier au Service Consommateurs à l'adresse suivante :

Service Consommateurs
Libre Réponse 16004
33912 Bordeaux Cedex 9

Le Prêteur s'engage, à compter de la réception de sa réclamation, à en accuser réception à l'UTILISATEUR dans un délai de 10 jours ouvrables sauf s'il y a répondu entre temps, et en tout état de cause à la traiter dans un délai de 2 mois.

Si la réponse apportée par le Service Consommateurs ne vous a pas donné satisfaction, ou à défaut de réponse dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir gratuitement la Médiatrice auprès du Groupe BNP Paribas Personal Finance, conformément à la loi, que votre réclamation concerne un crédit à la consommation, un crédit immobilier, la distribution d'un produit d'épargne ou un produit d'assurance. La saisine de la médiatrice doit s'effectuer par écrit, en langue française.

La demande peut être adressée :

- par courrier, à l'adresse suivante: La médiatrice auprès du Groupe BNP Paribas Personal Finance ACI FCL 9065,92595 Levallois Perret Cedex

- en ligne, sur le site internet <https://mediation-groupe.bnpparibas-pf.com/>

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Charte de la Médiation. Si votre litige concerne un contrat en ligne, vous pouvez également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) pour essayer d'obtenir un règlement extrajudiciaire de votre litige :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr>. Cette plateforme gérée par la Commission européenne permet d'orienter les consommateurs, en cas de contrat en ligne, vers le médiateur agréé compétent.

Le FOURNISSEUR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient ou qu'il traite pour l'adhésion au SERVICE et pour la gestion de celui-ci, dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

8.2 Conformément à l'article 32 modifié de la loi 78.17 du 6 janvier 78, les informations personnelles relatives à l'UTILISATEUR qui seront collectées par le FOURNISSEUR lors de l'adhésion au SERVICE, y compris l'adresse Internet de l'UTILISATEUR, et celles qui seront collectées au cours d'exécution du SERVICES ont un caractère obligatoire pour l'adhésion et la gestion de ce SERVICE.

Le FOURNISSEUR est responsable du traitement des données de l'UTILISATEUR et destinataire de ces informations. L'UTILISATEUR pourra recevoir, sur l'adresse électronique qu'il aura communiquée dans le cadre du SERVICE, des propositions commerciales émanant du FOURNISSEUR et relatives à des offres commerciales de catégorie analogue aux services liés au compte de l'UTILISATEUR. Si l'UTILISATEUR ne le désire pas ou s'il souhaite exercer son droit d'accès et de rectification, il doit s'adresser par courrier à l'adresse suivante :

**Service Assistance Client
TSA 70014
33 912 BORDEAUX CEDEX 9**

8.3 Autorités de contrôle

Les autorités de contrôle sont

- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 PARIS cedex 09
- la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 59 Bvd Vincent Auriol Télédéc 042 75013 PARIS cedex 13

ARTICLE 9 – Maintenance et qualité du SERVICE

Le FOURNISSEUR se réserve la possibilité, en cas de problèmes techniques l'exigeant, et ne pouvant être résolus autrement, de suspendre le SERVICE pour conduire des opérations de maintenance adéquates de son réseau et / ou de ses composantes matérielles et logicielles. Il mettra en œuvre toutes dispositions propres à avertir l'UTILISATEUR dans les meilleurs délais et à l'envoi, pendant cette période de suspension, du relevé de compte par tout autre vecteur, notamment par courrier postal si nécessaire.

ARTICLE 10 : Modifications des Conditions Générales du SERVICE

Par ailleurs, compte tenu notamment des extensions et améliorations possibles du SERVICE pouvant être notamment suscitée par des évolutions réglementaires et/ou technologiques, le FOURNISSEUR se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment le champ des prestations offertes par l'intermédiaire du SERVICE (fonctionnement et/ou contenu) et par conséquent les termes des présentes Conditions, sans que l'exercice de cette faculté ne puisse être considérée comme constitutif d'un préjudice quel qu'il soit à l'égard de l'UTILISATEUR. Les modifications seront portées à la connaissance de l'UTILISATEUR par tout moyen, un (1) mois avant leur entrée en vigueur, l'UTILISATEUR ayant alors la possibilité de résilier son adhésion en cas de désaccord sans aucune pénalité. En l'absence de résiliation et s'il continue à utiliser le SERVICE à l'expiration du délai ci-dessus, l'UTILISATEUR sera réputé avoir accepté les modifications.

ARTICLE 11 : Modalités de règlement des sommes appelées sur le RELEVÉ ELECTRONIQUE

Le mode de réception du relevé de compte au format électronique Adobe PDF ne modifie en aucune mesure les obligations de l'UTILISATEUR en terme de règlement des sommes appelées sur son relevé de compte. Les conditions du COMPTE de l'UTILISATEUR s'appliquent indépendamment du format électronique de réception du relevé de compte. D'éventuelles perturbations dans les possibilités d'accès à la consultation du RELEVÉ ELECTRONIQUE ou dans l'envoi ou la réception du RELEVÉ ELECTRONIQUE ne dispensent pas l'UTILISATEUR d'effectuer son règlement à bonne date.

ARTICLE 12 – Loi applicable - Litiges - Juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. Les informations communiquées et les documents transmis dans le cadre du SERVICE seront rédigés en langue française. Le FOURNISSEUR et l'UTILISATEUR s'efforceront de traiter leurs éventuels litiges à l'amiable. En cas d'échec, le tribunal d'instance sera également compétent en cas de litige dans l'exécution et l'interprétation des présentes Conditions Générales.